PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 octobre 2025

Ouverture de la séance : 20H10

ELU	Présent.e	Absent.e excusé.e	Absent.e	Représenté.e par
Marie-Hélène BERNARD	X			
Jean LE MAGOUROU	X			
Pierrick PUSTOC'H	X			
Rachelle GAUTHO		X		Marie-Hélène BERNARD
Michel CONNAN	X			
Simon BERTHELIN		X		Annie BENION
René LERAY		X		Michel CONNAN
Sylvain LE PROVOST	X			
Erwoann BECEL	X			
Annie BENION	X			
Sandrine ALMIN	X			

Est nommé secrétaire de séance : Michel CONNAN
Est nommé secrétaire de séance adjoint : Erwoann BECEL

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 septembre 2025 ;
- Attribution de la maîtrise d'œuvre pour la rénovation des logements communaux ;
- Participation école Maël-Pestivien;
- Cimetière - devis Entreprise Mollet ;
- VMC salle polyvalente – Devis Entreprise Besnard ;
- Élagage sur la commune ;
- Questions diverses.

---

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 septembre 2025

L'assemblée est invitée à prendre connaissance de la proposition de procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2025 (annexe n°1) et à formuler toutes remarques s'il en est.

Si aucun élu n'a de remarque à formuler sur sa rédaction, Madame la Maire propose l'approbation du document.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE la proposition de procès-verbal du Conseil Municipal du 23 septembre 2025.**

2. Attribution du marché de la maîtrise d'œuvre pour la rénovation des logements communaux.

Madame la Maire indique au Conseil Municipal qu'en l'état d'avancement du projet de rénovation des 3 logements communaux, nous en sommes au stade du choix de l'attribution du marché pour la maîtrise d'œuvre.

- **Le 24 juillet 2025** : mise en ligne de la consultation de marché sur Mégalis. La date d'échéance pour la réception des dossiers de maîtrise d'œuvre est fixée au 16 septembre 2025 à 16H00.
- **Entre le 24 juillet et le 16 septembre 2025** : 17 cabinets d'architectes ont consulté notre dossier. Deux cabinets ont visité les logements, étape obligatoire pour pouvoir déposer une offre.
- **16 septembre 2025 à 16H00** : clôture de la consultation. Deux offres ont été déposées, l'une d'entre elle a été refusée car reçue hors délai, conformément à la réglementation des marchés.
- **6 octobre 2025** : réunion de la commission bâtiment en présence de Marie-Hélène BERNARD, Annie BENION, Jean LE MAGOUROU, Michel CONNAN, Gaëlle LAURENÇON et Vincent BELLY de l'ADAC 22. A l'ordre du jour, l'analyse de l'offre du cabinet d'architecture ASTROLAB de SAINT-GILDAS. L'analyse de l'offre a permis d'évaluer les compétences professionnelles et techniques, la motivation, l'esprit correspondant à la démarche de la commune ainsi que le tarif proposé par ce cabinet. En fonction de certains critères bien spécifiques, la commission a octroyé la note de 8,2/10 à ce cabinet. Ses honoraires s'élèvent à 46 950,00 € HT soit 12,70% du montant des travaux, 370 000,00€ HT, comprenant ses propres honoraires ainsi que ceux des 3 bureaux d'études intervenants dans le projet :

  - BARTHES : bureau d'études bois, étude des structures.
  - ÉQUIPE INGENIERIE : Bureau d'étude des fluides.
  - LOG BE : acousticien.

- **Le 16 octobre 2025** : Commission bâtiment pour l'audition de Monsieur PROBST co-gérant du cabinet ASTROLAB en présence de Hervé PROBST, Marie-Hélène BERNARD, Annie BENION, Michel CONNAN, Gaëlle LAURENÇON et Vincent BELLY.
  Monsieur PROBST étant architecte – ingénieur, a présenté son projet, répondu aux questions, expliqué les points à éclaircir (les missions complémentaires, planning des travaux). Il a notamment été demandé de déligenter le chiffrage des différents lots afin que la commune de Peumerit-Quintin puisse engager des demandes de subventions sur l'année 2025.
  A l'issue de cette audition et en l'absence de M. PROBST, la commission à l'unanimité a décidé de porter son choix sur le cabinet ASTROLAB. Celui étant le seul, n'ayant pas de concurrents mais présentant un projet cohérent et adapté à nos besoins.
  Néanmoins la commission a décidé de ne pas s'engager sur les missions complémentaires (optionnelles) concernant les études d'équipement photovoltaïque.

Aux vues de ces éléments, Madame la Maire invite le Conseil Municipal à suivre la décision de la commission bâtiment, et à délibérer en faveur de l'attribution de la maîtrise d'œuvre au cabinet d'architectes ASTROLAB.

Après délibération, le Conseil Municipal, à 10 voix pour et 1 abstention :

- **ATTRIBUE la maîtrise d'œuvre de la rénovation des 3 logements communaux au cabinet d'architectes ASTROLAB représenté par Monsieur Hervé PROBST pour un montant de 47 600,00€ HT soit 57 120,00€ TTC pour une enveloppe de travaux estimée à 370 000,00€ HT soit 444 000,00€ TTC.**

  Comprenant :
  - **Les missions de base pour 46 950,00€ HT soit 56 340,00€ TTC.**
  - **La mission complémentaire PSE 3 pour 650,00€ HT soit 780,00€ TTC.**

- **AUTORISE Madame la Maire à signer tous les actes relatifs à ce marché.**

- **IMPUTE et ENGAGE les dépenses sur le budget au chapitre 213 opération 108.**

3. Participation à l'école de Maël Pestivien

Madame la Maire rappelle que la commune de Peumerit-Quintin ne disposant pas d'école maternelle et primaire sur son territoire, elle est tenue de participer financièrement aux frais de fonctionnement des écoles situées dans d'autres communes et qui accueillent les enfants domiciliés à Peumerit-Quintin.

D'après la facture reçue à ce jour de la commune de Maël Pestivien voici la participation demandée à la commune de Peumerit-Quintin pour les enfants scolarisés au titre de l'année 2024-2025 :

ENFANTS SCOLARISÉS 2023/2024						
COMMUNE	**ECOLE**	**CYCLE**	**ELEVES**	**COUT / ELEVE**	**COUT / CYCLE**	**TOTAL / COMMUNE**
MAEL-PESTIVIEN	PUBLIQUE	PRIMAIRE	5	2712.41€		**13 562,04€**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE à la demande de participation de la commune de Maël-Pestivien.**
- **APPROUVE le versement de la participation de 13 562,04€.**

ENFANTS SCOLARISÉS 2023/2024							
COMMUNE	**ECOLE**	**CYCLE**	**ELEVES**	**COUT / ELEVE**	**COUT / CYCLE**	**TOTAL / COMMUNE**	**TOTAL DU**
ST-NICOLAS-DU-PELEM	PUBLIC	PRIMAIRE	1	913,00 €	913,00 €	**5 547€**	**25 712,26€**
		MATER.	2	2317,00€	4634,00€		
LANRIVAIN	PUBLIQUE	PRIMAIRE	3	704,80 €	2114,40 €	**6 603,22€**	
		MATER.	2	2244,41 €	4 488,82 €		
MAEL-PESTIVIEN	PUBLIQUE	PRIMAIRE	5	2 712,41 €		**13 562,04€**	

4. Cimetière - Entreprise MOLLET.

A la suite de l'évocation des travaux d'installation de la cuve à eau lors de la réunion du 26 août 2025, le Conseil Municipal a suggéré que Madame la Maire contacte l'Entreprise Mollet pour un devis pour la création d'une tranchée dans le cimetière afin d'évacuer les eaux pluviales.

Madame la Maire a reçu un devis d'un montant de 850,00€ HT soit 1 020,00€ TTC, qu'elle présente aux membres du Conseil Municipal (Annexe n°2)

Après en avoir discuté, les membres du conseil municipal souhaite attendre avant d'entreprendre les travaux.

Devis n° DOJZ250278
Dossier n°DS00328071
Devis établi le 26/09/2025, valable 1 mois.
Votre conseiller : Julie Boche

Commentaire : .....

MAIRIE DE PEUMERIT-QUINTIN
1 le Bourg
22480 Peumerit-Quintin

Désignation	Prix HT	TVA	Prix TTC
Divers (TVA 20%) • Tuyau pour raccordement	50,00	20%	60,00
Divers (TVA 20%) • filet bleu pour avertissement de conduite d'eau	8,33	20%	10,00
Divers (TVA 20%) • Location mini-pelle avec chauffeur	458,33	20%	550,00
Divers (TVA 20%) • Main d'oeuvre	333,33	20%	400,00
TOTAL	850,00 €		1 020,00 €

* Articles obligatoires par la législation # Articles obligatoires par la réglementation, selon la situation

TVA%	Base TVA	Montant TVA
20%	850,00	170,00

Total HT	850,00 €
TOTAL TVA	170,00 €
Total TTC	1 020,00 €

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité a DÉCIDÉ de ne pas donner suite au devis de l'entreprise Mollet.

5. VMC de la salle des fêtes – Devis Entreprise BESNARD

Madame la Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'Entreprise BESNARD concernant la VMC de la salle des fêtes qui ne fonctionne plus depuis deux ans (Annexe n°3).

A la vue du montant du devis de 5 803,00€ HT soit 6 963,60€ TTC, Madame la Maire s'interroge sur la nécessité de réaliser ces travaux sachant que la salle des fêtes de Peumerit-Quintin est peut louée et représente une faible rentrée d'argent pour la commune, mais qu'il est obligatoire que la salle soit équipée d'une VMC.

Pour information la VMC de la salle polyvalente est trop grande par rapport à la taille de la salle.

Remplacement VMC dans la salle des fêtes

N°	Désignation	Qté.	Prix U. HT	Total HT
1	VENTILATION			5 803,00 €
1.1	Caisson d'extraction ou d'insufflation EasyVEC, Compact 3000 AV isolé de chez ALDES	1 u	3 201,00 €	3 201,00 €
1.2	Manchette souple Pro MO ø315mm	2 u	101,00 €	202,00 €
1.3	Tuyaux avec raccords galvanisés	1 ens	480,00 €	480,00 €
1.4	Main-d'œuvre	1 ens	1 920,00 €	1 920,00 €

ACOMPTE

2 089,08 € TTC (30 %) à la signature

MODES DE PAIEMENT

Virement bancaire
IBAN FR76 1444 5202 0008 0052 8258 335

Total HT	5 803,00 €
TVA 20 %	1 160,60 €
Total TTC	**6 963,60 €**
Net à payer	**6 963,60 €**

A titre indicatif, montant des recettes générées par la location de la salle des fêtes :
Année 2023 : 570,00€
Année 2024 : 660,00€
Année 2025 : 710,00€

Les membres du Conseil Municipal souhaitent demander un nouveau devis à l'entreprise BESNARD, pour l'installation d'une VMC plus adaptée à la taille de la salle.

6. Élagage sur la commune

Madame la Maire souhaite informer les propriétaires et locataires de la commune de l'obligation d'élagage. Un communiqué sera transmis à la presse locale et sur la lettre d'information de la commune.

7. Questions diverses

8.1 Réseaux fibres et télécoms

Madame la Maire informe le Conseil Municipal du mail de Gaëtan BERNARD, chargé de développement économique et numérique de la CCKB, concernant la mise en place d'une « task force » des agents d'orange afin de résoudre l'ensemble des problématiques sur les réseaux fibres et cuivres télécoms.

8.2 Délibération des ENS (Espaces Naturels Sensibles)

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'elle reçu par courrier le dossier du conseil départemental des Côtes d'Armor l'informant de la validation des ENS sur la commune de Peumerit-Quintin par délibération du 13 octobre 2025.

8.3 Cérémonie et repas du 11 novembre 2025

8.4 Chauffe-eaux logements au-dessus de la mairie

Les chauffe-eaux des logements 20 et 22 sont peut-être à remplacer ?
A marquer au budget 2026 en lieu et place de la voirie.

prochain Conseil municipal : le 4 décembre 2025

Clôture de la séance : 21H42